

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Conseil d'administration du	29 juin 2026 à 14h30
Date de convocation	10 avril 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Nathalie GHEERBRANT, Sabine FINEZ, Mady DORCHIES, Caroline MELONI, Valérie CUVILLIER, Fabrice PLANQUE, Hélène CORRE, Sandra GUTHLEBEN, Estelle GUILLE DES BUTTES, Christophe LERIBAULT, Kim PHAM, Dominique DE FONT-RÉAULX, Zaki AMAR-BAUTHENEY, Aline FRANÇOIS-COLIN, Luc BOUNIOL-LAFFONT, Henri LOYRETTE, Daniel PERCHERON, Jean-Yves LARROUTUROU, Lucie RIBEIRO.
Pouvoirs	Hilaire MULTON à Estelle GUILLE DES BUTTES, Olivier GABET à Zaki AMAR-BAUTHENEY, Ariane THOMAS à Dominique DE FONT-REAULX, Souraya NOUJAIM à Aline François COLIN, Francis STEINBOCK à Kim PHAM.
Excusés	Xavier BERTRAND, Jean-Paul MULOT, Aurore COLSON, Valérie BIEGALSKI, François DECOSTER, Alexandre COUSIN, Sylvain ROBERT, Bertrand GAUME, Hilaire MULTON, Olivier GABET, Ariane THOMAS, Souraya NOUJAIM, Francis STEINBOCK, Frédéric SALAT-BAROUX, Caroline JOLY.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Sabine FINEZ

Délibération n°2026_019

Décision modificative n°1_Budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21, L. 2311-3, et L. 2311-9, L. 2121-29 et D. 2342-2

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2022-190 du 5 avril 2022 relative au passage à la M57,

Vu la délibération n° 2022-201 du 27 septembre 2022 portant règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2026_009 du Conseil d'Administration du 7 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

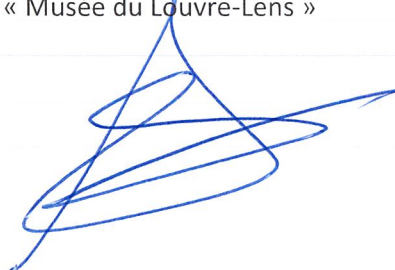
Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

De telles modifications s'avèrent nécessaires afin de prendre en compte la reprise d'une provision, la ventilation définitive d'une subvention entre des comptes amortissable et non amortissable, l'évolution de 3 autorisations d'engagement (Gothiques, Carthage et Sécurité).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget primitif, conformément à l'annexe jointe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour le Président, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »



Annexe 1

Musée du LOUVRE-LENS

Approbation de la décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2026

Section de fonctionnement					
<i>Dépenses de fonctionnement</i>					
Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
65	65888	314		Autres charges diverses de gestion courante	+31 700€
011	6233	314	GOTHIQUES	Foires et expositions	+ 110 000€
011	6233	314	CARTHAGE	Foires et expositions	+15 000€
011	6233	314		Foires et expositions	-165 000€
011	6282	314	AE SECU	Frais de gardiennage	+630 000€
011	6282	314		Frais de gardiennage	-630 000€
				Total dépenses de fonctionnement	+31 700 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>					
Chapitre	Article	Fonction		Libellé	Montant
78	7815	314		Reprise sur provision pour risques et charges	+63 597,50€
				Total recettes de fonctionnement	+ 63 597,50 €

Section d'investissement				
<i>Dépenses d'investissement</i>				
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
041	1312	314	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	+ 270 000€
			Total dépenses d'investissement	+ 270 000€
<i>Recettes de fonctionnement</i>				
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
041	1322	314	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	+ 270 000€
			Total recettes d'investissement	+ 270 000€

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le



ID : 062-200027662-20260629-D_2026_019-DE